

Image not found or type unknown



Ordures ménagères non payées

Par **Sophie**, le **27/07/2010** à **04:17**

Bonjour,

Je vis en Nouvelle Calédonie et depuis 5 ans je n'ai jamais reçu de factures pour l'enlèvement des ordures ménagères, hors ce matin mon employeur reçoit un ATD pour la saisie des factures impayées. Donc, le trésor public me condamne à payer les 5 années et dans un délai de 15 jours! Que dois je faire? Ont ils le droit de me saisir cette somme sur mon compte? J'attends rapidement une réponse car le délai est court. Merci Sophie

Par **Marion2**, le **27/07/2010** à **08:57**

Bonjour,

Etes-vous locataire ou propriétaire ?

Par **SOPHIE**, le **27/07/2010** à **09:28**

Merci pour votre message;

Je suis propriétaire, je dois aller demain au trésor public pour essayer de négocier un échéancier car je me doute qu'ils ne voudront rien entendre! Merci